

La réserve Duchénier 1977-2002: 25 ans d'accessibilité à un territoire exceptionnel

Jean Larrivée

Peu de gens, outre des chasseurs et des pêcheurs, ont eu l'occasion de parcourir ce territoire exceptionnel, pourtant situé à proximité des agglomérations de Rimouski et de Rivière-du-Loup. On peut y accéder via les municipalités de Saint-Eugène, Saint-Narcisse et Saint-Guy. Ceux qui comme moi ont eu la chance de sur-

voler dans un petit aéronef cette réserve sont restés bouche bée: des lacs à perte de vue, des rivières et encore des lacs. Si vous consultez une carte topographique¹, vous avez une idée du spectacle qui s'offre à vol d'oiseau. Vous serez surpris par les méandres du lac des Baies et du grand lac Touladi. Incroyable! La réserve compte 139 lacs dont 57 ont une superficie de 6 acres et plus et la plupart regorgent d'ombles de fontaine, communément appelées truites. La forêt est irriguée par un vaste réseau de cinq rivières totalisant 77 km. Les rivières Rimouski, Grand Touladi, Blanche, France et Petit Touladi et le ruisseau Boucher, autant de noms évocateurs pour les amants de la nature qui fréquentent ces lieux².

Cerfs de Virginie, orignaux, ours, lièvres, gélinottes huppées,

tétras des savanes, renards, martres, voilà les principales espèces qui composent la faune de cette réserve et qui bénéficient d'un couvert forestier assez diversifié: sapins, thuyas, pins blancs, érables, bouleaux jaunes et trembles.

Cet habitat unique au Québec, giboyeux à souhait, a été

11 juin de la même année³.

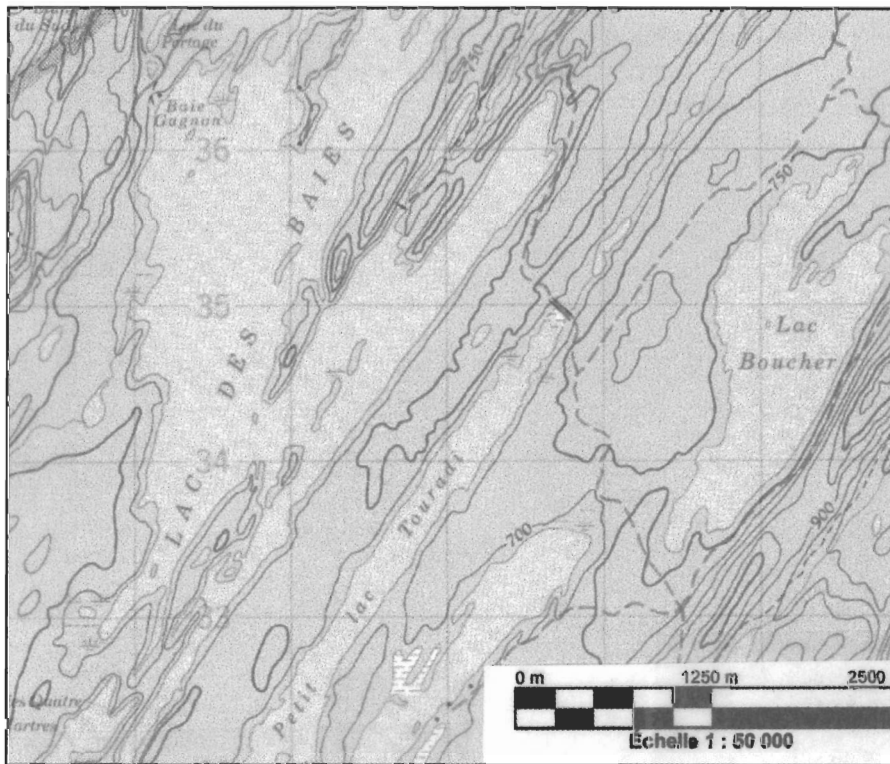
Auparavant seulement une centaine de privilégiés, des Rimouskois en majorité et une vingtaine d'Américains, composaient les membres de sept clubs privés qui se partageaient, avec leurs amis, ce paradis de la chasse et de la pêche qu'on appelait à l'époque les 106 milles car-

rés. Landry, Snellier, Un-Mille, Scott, Chénier, Duquesne et Labbé, tels étaient les noms de ces clubs privés⁴ qui faisaient l'envie de plusieurs...

La «belle époque» des clubs privés

Dès la fin du XIX^e siècle, une portion considérable du Québec était allouée par le gouvernement à des intérêts privés qui, moyennant certaines redevances, avaient le privilège exclusif de chasser et de pêcher dans les meilleurs territoires. Cette formule permettait à

l'État d'obtenir des revenus et d'assurer une certaine forme de protection et de conservation de la faune. Déjà à cette époque, des défenseurs de la nature se plaignaient des abus de certains chasseurs et pêcheurs peu scrupuleux. Les nostalgiques de la «belle époque» des clubs privés vous diront que c'était là «le but premier de la mise en place de ce sys-



pendant des décennies inaccessible au commun des mortels. Les adeptes de la chasse et de la pêche et surtout la population du Haut-Pays bas-laurontien ont dû patienter jusqu'au 20 avril 1977, date à laquelle l'arrêté en Conseil 1087-77 du gouvernement du Québec créa la réserve de chasse et de pêche Duchénier. L'ouverture officielle du territoire se fit à compter du

tème»⁵. Certes les clubs privés engageaient des gardiens pour surveiller les plans d'eau et les boisés afin d'éloigner les braconniers qui utilisaient tous les moyens possibles, y compris la dynamite et les collets à gros gibiers, pour arriver à leurs fins. Mais la protection de la faune était-elle le véritable objectif de ces clubs privés? On peut en douter... Même si la loi du 9 mai 1885 avait pour but de «faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du gibier et du poisson»⁶, les clubs privés étaient l'occasion rêvée de récompenser des amis politiques ou des gens d'affaires des grandes compagnies. À la fin des années 1960, le Québec comptait 2000 clubs privés dont 220 dans l'Est du Québec⁷. Selon Paul-Louis Martin, la majorité des membres étaient des Anglophones et les «rares Canadiens français qui s'y faisaient admettre étaient, pour la majorité d'entre eux, issus des professions libérales, du commerce, du monde industriel, en un mot proches

du pouvoir»⁸.

Des privilégiés? Pour être membres de certains clubs privés, il fallait en avoir les moyens: le membership du Restigouche Salmon Club était de 25 000\$ en 1970 auxquels s'ajoutaient des frais annuels de 6 000\$. En 1905, il fallait déboursier 4 000\$, une fortune pour l'époque, pour devenir membre du Matamajaw Salmon Club dans la Matapédia. Des financiers de New York, des responsables de grandes entreprises canadiennes et américaines pouvaient se payer ces luxueux loisirs⁹. La plupart des clubs privés «québécois» étaient constitués d'une certaine élite. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'article de Marcel Leblanc qui raconte les meilleurs moments du Club Leblanc des Eaux mortes dans le Haut-Pays rimouskois: des hommes d'affaires (Jules A. Brillant), des médecins, des dentistes, des fonctionnaires, des députés tels Sir. Eugène Fiset et Auguste Tessier ont été des membres bien en vue de ce club privé de chas-

se et de pêche qui a fonctionné de 1903 à 1979¹⁰.

Malgré une conservation relative de la faune et la création d'emplois dans des milieux souvent défavorisés, le maintien de ces clubs privés devenait presque indécent pour une partie importante de la population. Plusieurs firent pression auprès du gouvernement et des ministères régionaux.

Déclubage et lutte pour la survie dans le Haut-Pays bas-laurentien et gaspésien

Les récriminations de la population datent de plusieurs décennies. Dès 1905, des Matapédiens veulent construire un moulin à farine et revendiquent l'accès à leurs rivières contrôlées en bonne partie par des Américains. Quelques années plus tard, c'est au tour du Conseil municipal de Causapschal de demander la résiliation des clubs sur les rivières Matapédia et Causapschal. Mais ce fut peine perdue! Il faudra attendre en



«La belle époque» des clubs privés (Sylvain Gingras, Chasse et pêche au Québec, un siècle d'histoire, St-Raymond, Les Éditions Rapides blancs inc, 1994, p. 150).

1970 avant l'ouverture au grand public de quelques fosses à saumons. En 1974, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche céda aux pressions populaires et acheta les clubs Matamajaw, Casault et Glen Emma «mettant ainsi fin à l'emprise américaine dans la vallée»¹¹. Un an plus tôt, Robert Bourassa, premier ministre du Québec, avait annoncé, en pleine campagne électorale, l'abolition complète des clubs privés avant 1975. Mais ce n'était qu'une promesse... C'est le parti Québécois qui complétera la politique de déclubage après la prise du pouvoir en 1976.

Dans le Haut-Pays bas-laurentien, les pressions en faveur du déclubage et la lutte pour la survie des villages ont convergé et permis la création en 1977 d'un concept original de gestion populaire: la réserve Duchénier.

On se rappellera qu'en 1966, le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) avait prôné la fermeture de plusieurs localités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. En 1969, le gouvernement avait procédé à une expérience-pilote de fermeture d'une dizaine de villages gaspésiens ce qui avait soulevé un tollé et

favorisé la naissance des Opérations Dignité. Quelques années plus tard, on voyait apparaître les groupements forestiers et les sociétés d'exploitation des ressources qui militèrent pour l'aménagement intégré des ressources afin d'assurer la survie des paroisses.

Un projet-pilote d'aménagement intégré fut amorcé dans l'unité Basques-Neigette et dès 1975, des représentants des sociétés d'exploitation des ressources (SER), des Opérations Dignité (OD), des clubs privés et du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP) formèrent un Comité technique avec le déclubage comme un des objectifs¹². Les membres de ce comité mirent en place un Comité ad hoc sur les 106 milles carrés (le territoire actuel de la réserve) qui tint une première réunion le 14 octobre 1976 à laquelle participèrent des représentants du MTCP, du ministère des Terres et Forêts, des SER, du Syndicat des producteurs de bois, de l'Association de chasse et pêche, du Conseil des loisirs de l'Est du Québec. À la suite du dépôt du rapport du Comité ad hoc sur les 106 milles carrés, le 31 janvier 1977, le Conseil régional de développement

de l'Est du Québec amorça une consultation qui révéla l'adhésion de la plupart des organismes consultés au principe de la gestion mixte du territoire avec une représentation des SER, des municipalités et du gouvernement¹³.

Le 18 juin 1977, le rêve devint réalité: le conseil d'administration de la corporation sans but lucratif «Le Territoire Populaire Chénier inc» se réunissait pour planifier l'ouverture de la réserve Duchénier. Outre les représentants des ministères, des organismes étatiques et régionaux, on retrouvait des gens des municipalités limitrophes de Saint-Narcisse, d'Esprit-Saint, de Saint-Valérien et de Saint-Guy¹⁴. C'était toute une victoire pour la population du Haut-Pays: «(...) la mise sur pied de la réserve et de la corporation à but non lucratif "Le Territoire Populaire Chénier" est sans contredit le gain populaire le plus significatif de toute l'expérience de Basques-Neigette en ce qui concerne l'association des groupes populaires à la gestion»¹⁵.

Du rêve à la réalité: la gestion de la réserve Duchénier

Enfin la population du Haut-Pays et celle du littoral pouvaient



Le début d'une partie de pêche en 1901 (Sylvain Gingras, Chasse et pêche au Québec, un siècle d'histoire, St-Raymond, Les Éditions Rapides blancs inc, 1994, p. 284).

accéder à un véritable paradis, giboyeux à souhait, avec des lacs contenant des truites énormes... L'imagination de tout un chacun avait libre cours!

La tâche des nouveaux administrateurs de la réserve Duchénier était complexe. Il fallait permettre l'accès au territoire le plus rapidement possible, car l'ouverture de la saison approchait. La demande pour les séjours de pêche fut tellement forte que cela entraîna des difficultés au niveau du système de réservation. De plus, aucun chalet ne put être mis à la disposition des usagers durant la première année d'exploitation compte tenu de l'état incertain de plusieurs d'entre eux qui avaient été négligés par les anciens membres des clubs privés. Certains ex-membres refusaient de collaborer et quelques-uns auraient posé des gestes de vandalisme. Il fallait aussi procéder à l'embauche du personnel et assurer la protection de la réserve dont la délimitation était parfois imprécise, ce qui pouvait favoriser l'accès à des intrus¹⁶.

On craignait par-dessus tout le braconnage et la destruction des ressources fauniques de la réserve. Lors d'une réunion d'information tenue à Saint-Éloi en février 1977, quelques mois avant l'ouverture, les participants avaient émis un souhait: *«Il y a unanimité dans la salle sur le point concernant l'éducation et l'information du public en général, et dans les paroisses limitrophes en particulier, afin que tous se sentent responsables de la conservation du territoire des 106 milles², ceci ayant comme objectif que ce territoire soit utilisé indéfiniment et qu'il ne soit pas détruit dans quelques années»*¹⁷.

Ce fut tout un défi pour les administrateurs d'assurer une protection adéquate sur une superficie de 273 km², de l'ouverture de la réserve jusqu'à aujourd'hui. Ce défi semble avoir été atteint puisque qu'en l'an 2000, les usagers ont récolté 21 343 truites, 16 orignaux, 91 cerfs de Virginie, 217 perdrix! Et si

vous en doutez, rendez vous à la réserve pour y passer quelques heures: vous êtes certains d'observer des animaux en pleine nature sauvage.

Environ 70% de la clientèle qui fréquente la réserve provient de la région immédiate de Rimouski, Rivière-du-Loup et Témiscouata. La fréquentation a atteint 15 079 jours/personnes l'an passé comparativement à 11 973 jours/personnes en



Un pêcheur très satisfait de son excursion sur la réserve Duchénier (dépliant de la réserve Duchénier).

1988. Lors du tirage au sort annuel pour l'attribution des séjours de chasse et de pêche, environ 10 000 inscriptions sont reçues. Cette procédure est nécessaire compte tenu de la demande et de la nécessité de respecter le potentiel de la réserve.

Le budget de fonctionnement¹⁸ de la réserve n'est pas très élevé, mais il finance malgré tout les emplois d'une quinzaine de personnes.

Année	Revenus	Dépenses
2000	421 110\$	395 613\$
1996	431 822\$	440 650\$
1993	341 609\$	332 306\$
1991	432 391\$	416 952\$

Une part importante des revenus (196 000\$ en 2000) provient des activités reliées à la pêche. Du côté des dépenses, les salaires atteignaient 166 875\$ la même année. La faiblesse des revenus en 1993 s'explique en partie par le moratoire sur la chasse aux cerfs de Virginie qui prévalait dans la région du Bas-Saint-Laurent à cause de la baisse du cheptel. Dire qu'avant l'ouverture de la réserve, les administrateurs anticipaient des revenus de 24 468\$ pour les activités de chasse et de pêche pour l'année 1978¹⁹...

Avec des revenus inférieurs à un demi-million de dollars, ce n'est guère facile pour les responsables de la réserve. Il y a tant à faire: entretenir les chemins, les chalets, les chaloupes, les débarcadères, les véhicules, débroussailler les sentiers, améliorer et remplacer les ponts et les barrages. Heureusement, certains travaux ont été financés par des subventions diverses provenant de programmes d'emploi: les administrateurs ont reçu récemment 600 000\$ qui ont permis de refaire à neuf les deux tiers des chalets²⁰. Et il faut aussi assurer la pérennité des ressources: ensemencement des lacs, pisciculture, étude sur la faune etc. Certaines années ont été plus difficiles financièrement entraînant des conséquences sur le climat de travail: *«(...) le personnel a accepté difficilement de voir les périodes d'emploi diminuées et de ne pas avoir d'augmentation de salaire (...) Certains employés ont même développé un sentiment d'hostilité envers la direction»*²¹.

Gérer une réserve faunique peut se révéler une tâche exigeante, davantage peut-être pour une corporation à but non lucratif tel Le Territoire Populaire Chénier. La démocratie a ses règles. Le Conseil d'administration se compose de neuf membres et l'assemblée générale réunit une trentaine de personnes qui représentent les municipalités de Saint-Narcisse, Esprit-Saint, Lac-des-Aigles, Saint-Guy, Saint-Valérien, les Sociétés d'exploitation des res-

sources de la Neigette et des Basques et l'Association chasse et pêche des Basques. Autant de personnes ayant chacune leur vision du fonctionnement et de l'avenir de la réserve. Cette gestion populaire représente une belle expérience assez inusitée au Québec et la population du Haut-Pays doit préserver les acquis des luttes passées et demeurer vigilante. Il pourrait être tentant de remettre ce territoire unique dans les mains de représentants de l'État.

D'autres défis attendent les responsables de la réserve Duchénier pour réussir à maintenir des revenus suffisants. Qu'on pense simplement à la baisse probable des adeptes de la chasse et de la pêche puisque beaucoup de chasseurs n'ont pas de relève: les jeunes préfèrent souvent l'ordinateur au fusil de chasse ou à la canne à pêche. Certains écologistes trouvent même ces activités répugnantes... Il faudra peut-être miser davantage sur le côté sauvage de la réserve Duchénier qui offre aux villégiateurs un cadre exceptionnel pour pratiquer l'observation, la cueillette des fruits sauvages, la randonnée pédestre et les séjours en forêt.

Souhaitons aux administrateurs de la réserve Duchénier un autre 25 ans de gestion populaire afin d'honorer ceux qui ont lutté pour un accès démocratique à ce coin de pays si proche des racines de nos ancêtres qui «courageaient les bois».

Notes

Un merci spécial à M. Alain Langlais, directeur intérimaire de la réserve Duchénier, et à Mme Christine Mailloux, secrétaire, qui m'ont permis de consulter quelques rapports annuels.

- 1 Merci à Katie Brown de la cartothèque de l'UQAR qui m'a préparé une carte de la réserve Duchénier.
- 2 Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, *Portrait des 106 mi. car. Cantons Duquesne, Chénier, Bédard, comté de Rimouski*, juillet 1976, p. 65 et suivantes.
- 3 Huguette Poulin-Drapeau, *L'accès de la population au territoire des clubs privés de chasse et de pêche, unités d'aménagement des Basques et de la Neigette*, Université de Sherbrooke, 1977, p. 16-17.
- 4 Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, *op. cit.*, p. 68.
- 5 Si vous êtes un nostalgique de la période des clubs privés, consultez le livre de Sylvain Gingras, *Chasse et pêche au Québec. Un siècle d'histoire*, St-Raymond, Les Éditions Rapides blancs, 1994, p. 18. (351 p.)
- 6 Paul Lemieux, *C'est arrivé par chez nous... tourisme, chasse, pêche, loisir: l'histoire d'un ministère dans l'Est du Québec*, Rimouski, MLCP, 1986, p. 35.
- 7 *Ibid.*, p. 35 et Sylvain Gingras, *op. cit.*
- 8 Paul-Louis Martin, *Histoire de la chasse au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1980, p. 83.
- 9 Sylvain Gingras, *op. cit.*, p. 65 et Pascal Gagnon, «Chasse et pêche: les rapports sociaux», *L'Estuaire*, vol. XXIII, no 2 (56), janvier 2000: 11-12.
- 10 Marcel Leblanc, «Le Club Leblanc des Eaux mortes», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XXII, no 2 (45), juin 1994: 32-35.
- 11 Sylvain Gingras, *op. cit.*, p. 88.
- 12 Jean Larrivée, «Tourisme et loisirs dans le Bas-Saint-Laurent, 1960-1986», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIII, no 2, printemps 1988: 31-44.
- 13 Conseil régional de développement de l'Est du Québec, *Rapport de consultation sur les 106 milles²*, février 1977, 14 p. Annexes.
- 14 *Procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale de la corporation «Le Territoire Populaire Chénier inc.»*, tenue à Rimouski, le 18 juin 1977, à 9h30.
- 15 Lorraine Théberge, *Le programme de développement intégré des ressources dans Basques-Neigette: traquenard au régionalisme*, UQAR, mémoire de maîtrise en développement régional, 1989, p. 146.
- 16 Huguette Poulin-Drapeau, *op. cit.*, p. 18.
- 17 *Compte rendu de la réunion d'information et de consultation sur le "Rapport du Comité ad hoc" sur les 106 mille²*, tenue à Saint-Éloi, jeudi le 10 février 1977, à 20h, p. 2.
- 18 Les statistiques qui précèdent et les suivantes sont tirées des *rapports annuels de la réserve Duchénier*, 1992, 1994, 1997 et 2000.
- 19 Réserve Duchénier, propositions d'exploitation et prévisions budgétaires, exercice 1977-78, (1977), p. 18.
- 20 Ernie Wells, «Les deux tiers des chalets de Duchénier refaits à neuf», *Progrès-Écho*, 16 décembre 2001, p. 21.
- 21 Le Territoire Populaire Chénier inc., *Rapport annuel de la réserve Duchénier*, 1994, p. 10.